Annexe : Déclaration sur l'honneur pour les exonérations et les réductions relatives au prélèvement d'électricité

Cette déclaration sur l'honneur est remplie pour le(s) lieu(x) de consommation énuméré(s) dans l'Annexe des Points de livraison sous contrat.

Client/demandeur[1] : .....
Numéro d'entreprise : .....
Adresse : .....
Code postal et Localité : .....

Le demandeur déclare par la présente que son code NACE (activité principale ONSS) est le suivant : .....

En cochant les cases nécessaires, le demandeur indique les interventions publiques auxquelles il estime avoir droit :

Au niveau fédéral	
	Le demandeur déclare être une **mission diplomatique** ou une **institution internationale exonérée** des impôts indirects, notamment la **Cotisation sur l'énergie, les Droits d'accise spéciaux et la TVA.**
	Le demandeur déclare disposer d'une Autorisation Produits énergétiques et électricité des Douanes et Accises en vue d'une **exonération** des **Droits d'accise spéciaux et/ou de la Cotisation sur l'énergie**.
	Le demandeur déclare être éligible au **taux de TVA réduit de 6 %** et aux taux du « **droit d'accise spécial applicable à une consommation non professionnelle** » en vue d'une livraison d'électricité pour une consommation majoritairement non professionnelle au sens de l'article 420, § 5 de la loi-programme du 27 décembre 2004. Le demandeur spécifie ici les points de raccordement/numéro(s) EAN impactés : | | | | | |
Flandre	
	Le demandeur déclare disposer d'un code NACE (ONSS) pour l'activité principale de son entreprise qui est mentionnée aux articles 7.1.10, § 2 et 7.1.11, § 2 du Décret sur l'énergie, et pouvoir prétendre à certaines **exonérations de certificats d'électricité écologique et de cogénération.**
	Le demandeur déclare prétendre aux réductions mentionnées aux articles 7.1.10, §3/1 et 7.1.11, §2/2 du Décret sur l'énergie, concernant le quota de certificats d'électricité écologique et de cogénération, pour des installations stationnaires autonomes de stockage d'électricité directement raccordées au réseau.
Wallonie	
	Le demandeur déclare entrer en ligne de compte pour une **exonération partielle** de la **Surcharge wallonne liée aux certificats verts** et se trouver dans l'un des cas énumérés à l'article 42 bis, § 5 du Décret sur l'électricité[2].
	Le demandeur déclare avoir droit à **une réduction du quota de certificats verts** et se trouver dans l'un des cas énumérés à l'article 39 du Décret sur l'électricité**Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.** et à l'article 25, § 5 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité verte, plus précisément :
	Le demandeur déclare que le point d'accès mentionné ci-dessous est destiné exclusivement à un processus de stockage. Le prélèvement d'électricité sur le réseau **n'est pas soumis au quota de certificats verts**, conformément à l'article 25, § 5 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité verte.

[1] Si le Contrat est conclu pour plusieurs entreprises, la présente annexe doit être complétée pour chaque entreprise.
2 Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité

			Référence du numéro EAN/Headpoint concerné : ……	

Nous vous prions de remplir de manière fidèle à la réalité et de signer cette annexe et de la renvoyer à Eneco dans le délai de validité mentionné à l'article « Validité » du Contrat. Si le Client estime qu'il a droit à d'autres interventions publiques, il en informera Eneco.

Le simple fait de compléter cette annexe ne suffit pas pour obtenir les interventions publiques précitées. Le Client reconnaît qu'il relève de sa responsabilité de satisfaire (durablement) aux obligations et formalités nécessaires telles que prévues par le cadre légal et réglementaire applicable ou par le cadre normatif. En aucun cas la responsabilité d'Eneco n'est engagée dans ce domaine.

Le Client a pris connaissance des conséquences liées à une déclaration tardive ou incorrecte. Le Client est conscient que s'il ne remplit pas les conditions relatives aux réductions et aux exonérations, le montant excédentaire octroyé sera récupéré auprès du Client, à majorer le cas échéant d'intérêts et d'amendes. Le Client s'engage à communiquer immédiatement par écrit à Eneco toute modification des données figurant dans ce formulaire, notamment les numéros EAN, une modification de l'activité principale et par conséquent du code NACE correspondant, etc.

Signature du Client :

Représenté par :
Nom :
Fonction :

Date : …… / …… / ……

À envoyer à Eneco par **e-mail** à : business.relations@eneco.com